

Océan Viking : les juges veulent laisser les migrants libres d'aller où ils veulent...

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 16 novembre 2022





*Les contorsions de **Darma-nain** à vouloir nous faire croire qu'il traite tant de la sécurité que de l'immigration s'étalent en plein jour, les unes après les autres, inexorables !*

Rien qu'un pantin pour amuser la galerie, rien que des pitreries... et dire qu'il aurait des prétentions présidentielles !!!

Ocean Viking à Toulon : la justice refuse de prolonger le maintien en zone d'attente de certains migrants

==> Chouette, ils sont déjà LIBRES !!! Ou presque...

La justice se penchait ce mardi sur une éventuelle prolongation de huit jours du maintien dans la zone d'attente de Giens pour 160 migrants, débarqués vendredi de l'Ocean Viking à Toulon. La quasi totalité des premiers dossiers

étudiés a fait l'objet d'un refus **pour une erreur dans la procédure.**

De [France Bleu Provence](#) , [France Bleu](#) – Mardi 15 novembre 2022 – Par [Christelle Marquès](#)

À situation exceptionnelle depuis [le débarquement de 230 migrants de l'Ocean Viking](#) vendredi dans le port militaire de Toulon, mobilisation tout aussi adaptée des acteurs du monde judiciaire ce mardi au sein du tribunal judiciaire de Toulon. **La justice doit étudier ce mardi dans la journée 160 demandes de prolongation** du maintien dans la zone d'attente "créée" au sein d'un village-vacances de Giens.

==> La Justice passe par dessus le pouvoir !!!

Dans la matinée, la quasi totalité des procédures a été déclarée nulle par une juge des libertés et de la détention engendrant le refus du maintien pour 17 migrants. **Il manquait un mot** dans le document : Giens*.

*** : pour un pet de nonne, si au moins on avait écrit "la Lune", on comprendrait !**

Par contre, le viol frontières... l'entrée illégale sur le territoire, elle, n'est pas sanctionnée par un retour au point de départ !

Des formulaires incomplets

Il existe sur le territoire métropolitain, des zones d'attente, comme celles du Canet ou de Marseille, ou dans différents aéroports. **Celle de Giens a été créée pour accueillir ces migrants dans l'urgence.** Et c'est sans doute dans l'urgence que **des formulaires du Canet** ont été envoyés aux fonctionnaires de la PAF à Giens. Ces derniers ont bien barré le mot "Canet", mais sur la plupart des formulaires, la mention Giens n'a pas été ajoutée.

Un oubli pointé par Maître Lauris Léardo, avocat au barreau de Toulon, qui a entraîné la nullité du document. La juge des libertés et de la détention a donc estimé qu'elle était **"dans l'incapacité de dire si le migrant devant elle avait été**

*correctement informé de ses droits**”. Celui-ci pourtant à l’audience s’était déclaré favorable à cette prolongation.

** Et a-t-il été correctement informé qu’il avait traversé illégalement une frontière ?*

** Et même si la mention est rajoutée pour les suivantes, il sera possible d’invoquer le rajout sans que les individus soient re-passés devant un fonctionnaire pour demander l’invalidation ?*

Accompagné de son interprète, le premier migrant a décliné son identité soulevant ainsi un premier problème de compréhension, son nom et son prénom s’écrivant en effet de plusieurs manières. “*L’alphabet érythréen n’est pas le même que le vôtre**” a néanmoins justifié l’interprète. Flou aussi sur sa date de naissance, le 14 juillet 1999, déclarée à l’audience quand le 22 juillet est inscrit sur le document puisque c’est celle qui (*qu’il ?*) a communiquée lors de son premier entretien avec l’administration française**.

** : Et que dire du russe, du chinois, de l’arabe, etc. ?*

*** : Chouette, pour faire annuler une procédure, facile, donnez une autre date de naissance !!!*

Satisfaction du barreau de Toulon

“Nous sommes dans un pays de droits, dans une démocratie. *Les règles de droit s’appliquent à tous** à partir du moment où on est sur le territoire français. Nous sommes là pour vérifier que la règle de droit est respectée, que les libertés sont respectées et que *les violations sont sanctionnées**” argumente Maître Sophie Caïs, bâtonnier de l’ordre des avocats de Toulon qui salue le travail fourni par tous ses confrères et consœurs en un week-end pour se former en particulier au droit des étrangers.

** Et les fausses déclarations ???*

Le parquet de Toulon, dès notification du jugement, dispose d’un délai de dix heures pour faire appel. *Quatre dossiers se sont déjà vus refuser une prolongation du maintien dans la*

zone d'attente ce lundi. Une décision contre laquelle le parquet de Toulon n'a pas interjeté appel. Pour cette première vague de 17 dossiers "cassés", le procureur de la République de Toulon indique à France Bleu Provence que *"la décision sera prise au cas par cas"*. **Quoi qu'il en soit, les migrants de devraient pas quitter le centre de vacances dans la journée** *"car il faut organiser leur départ"**, précise une avocate.

*** : Bien sûr, c'est évident, mais où avais-je la tête ?**

Et maintenant ? 44 demandes d'asile déjà refusées selon Gérald Darmanin

Quel avenir désormais attend ces migrants qui vont devoir quitter la zone d'attente de Giens ? Quelque **160 migrants ont formulé la volonté de faire une demande d'asile** en arrivant sur le port de Toulon. Ce lundi, seulement 60 des 160 migrants avaient eu leur entretien avec les agents de l'Office français des réfugiés et apatrides (Ofpra) pour savoir si cette demande était fondée ou pas.

Avec cette décision de ne pas prolonger le maintien en zone d'attente pour certains migrants, la justice vient donc d'ajouter **un nouveau grain de sable**. *"Soit ils seront pris en charge par des associations, ce qui leur permettra de suivre l'avancée de la procédure de demande d'asile. Mais s'ils sont relâchés sans aide, et sans rien, ils ne sauront rien et ne seront informés de rien. Ils ne sauront pas s'ils ont ou pas un droit au séjour sur le territoire français"* commente Maître Dorothée Lebreton, avocate à Toulon.

Sollicité sur cette question, le préfet du Var a indiqué qu'il envisageait de communiquer en fin de journée.

Interrogé dans la journée ce mardi [lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale](#), le ministre de l'Intérieur **Gérald Darmanin** a déclaré que : *"sur les 234 migrants de l'Ocean Viking qui ont été "accueillis au port*

militaire de Toulon" la semaine dernière, "44 ont été reconnus mineurs, 60 peuvent demander l'asile (notamment des Syriens, des Soudanais, des Erythréens) et **44 "ont reçu un refus à leur demande d'asile"*.**

** On les remet sur l'Océan Viking ???*

Une organisation exceptionnelle

Le parquet a été saisi ce lundi de 160 requêtes visant à prolonger de huit jours les demandeurs dans la zone d'attente. Le législateur prévoit que **la justice dispose de 24 heures pour statuer.** "La justice s'est adaptée dans l'urgence pour faire face à ce type de situation*" commente Samuel Finielz, le Procureur de la République de Toulon.

** : Non, tout est décidé d'avance !!!*

Immédiatement lundi, les greffiers ont dû enregistrer ces demandes et convoquer l'ensemble des dossiers. "Les greffes y ont passé une partie de la journée et de la nuit" détaille le magistrat. Dix audiences de juge des libertés et de la détention ont été créées afin de statuer sur les 160 demandes. Et pour faire face aux problèmes de places, il a fallu fusionner deux audiences pénales, engendrant **des conséquences aussi sur le justiciable "lambda".** **Sans parler de la mobilisation sans relâche des policiers***, dans leur ensemble depuis plusieurs jours pour assurer la sécurisation des différents lieux, et notamment l'escorte des migrants entre Giens et Toulon.

** : Policiers pris sur Marseille, ville SÛRE ! Mais comme de toute façon la justice protège les délinquants contre les braves gens, ça ne change pas grand chose...*

Du côté des différents acteurs dans ce dossier, on s'interroge sur les règles en vigueur. "Les textes sont faits pour faire face à quelques migrants, pas à une vague comme celle de l'Océan Viking. **Les délais ne sont pas suffisants et à travailler dans l'urgence, des erreurs sont commises, au détriment de tous***" constate un connaisseur du dossier qui

s'interroge toujours sur le choix de Toulon et non de Marseille.

**** Non pas de tous, au détriment des seuls FRANCAIS !***